



‘ UNONO
WA
MAORE ’

Étude de santé à Mayotte

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Santé publique France lance une étude de santé « **UNONO WA MAORE** » à Mayotte, territoire pour lequel aujourd'hui nous ne disposons pas de données de santé.

Cette étude a pour objectif de mieux connaître l'état de santé de la population mahoraise. Ainsi, elle permettra de développer et d'adapter des dispositifs de prévention et de promotion de la santé pour tout le département.

QUI EST CONCERNÉ ?

6000 enfants et adultes de 0 à 69 ans sont tirés au sort afin d'obtenir un échantillon représentatif de la population générale de Mayotte.

QUAND SERONT CONNUS LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ?

Les premiers résultats de l'étude seront disponibles à partir de la fin de l'année 2019 sur le site <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Populations-et-sante/Enquete-unovo-wa-maore-2018>

Les résultats de l'étude ne permettront en aucun cas d'identifier directement ou indirectement le participant.

COMMENT SE DÉROULE LA PARTICIPATION À CETTE ÉTUDE ?

1

ENTRETIEN

Santé publique France se rend au domicile du participant pour réaliser un entretien sur son état de santé.

La participation est volontaire, la personne est libre de refuser cet entretien.

Cet entretien est confidentiel et préserve la vie privée du participant.

2

EXAMENS DE SANTÉ

Lors de ce premier entretien, un rendez-vous est convenu avec un infirmier. Celui-ci se rend au domicile du participant pour réaliser :

- > des mesures (taille, poids, tension artérielle) ;
- > des prélèvements sanguins.

Un auto-prélèvement, à réaliser par le participant*, lui sera également proposé (vaginal chez la femme et urinaire chez l'homme).

3

RÉSULTATS

Les prélèvements seront analysés par un laboratoire.

Les résultats seront restitués gratuitement au participant dans différentes structures de soin du département

*Les prélèvements et auto-prélèvement sont réalisés sur les personnes âgées de plus de 15 ans.

LA CONFIDENTIALITÉ

L'enquête se déroule dans le strict respect de la confidentialité et de la vie privée des participants. Elle est mise en œuvre, par une équipe mandatée par Santé publique France soumis au secret professionnel, dans des conditions conformes aux obligations posées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « informatique et libertés » et au code de la santé publique.

L'ensemble des données collectées (réponses aux entretiens, résultats des analyses du laboratoire), à l'exclusion de vos noms, prénoms, date de naissance et coordonnées, seront transmis et conservés à Santé publique France. Vous pourrez exercer vos droits d'opposition, d'accès, de rectification et de limitation sur vos données, auprès de la Cire océan indien, jusqu'au début des analyses menées par Santé publique France sur ces données.

Pour plus d'information vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Santé publique France dpo@santepubliquefrance.fr.

En cas de réclamation vous pouvez vous adresser à la commission nationale informatique et libertés (CNIL). Nous vous conseillons toutefois de vous rapprocher de notre délégué à la protection des données au préalable.

.....



Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Elle est placée sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé.

Santé publique France a pour mission de protéger efficacement la santé des populations.